



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

CSG et CRDS

Question écrite n° 49838

Texte de la question

M. Arnaud Lepercq attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur la situation des personnes dont les seuls revenus ne sont constitués que de faibles revenus de capitaux mobiliers. ces personnes, non imposables sur le revenu, sont contraintes de recourir à des assurances personnelles onéreuses pour leur couverture sociale. Il souhaiterait savoir si le Gouvernement n'envisagerait pas pour ces personnes une exonération ou un abattement de la CSG et de la CRDS.

Données clés

Auteur : [M. Lepercq Arnaud](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49838

Rubrique : Sécurité sociale

Ministère interrogé : économie et finances

Ministère attributaire : économie et finances

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 mars 1997, page 1473